

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 20/09/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. De LAGARDE Vincent (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIE Nawal, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. BOUCHON Christophe), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, MME LAGHZAQUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel (Procuration de M. JOUANY Claude), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 20/09/2023

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. De LAGARDE Vincent), M. JOUANY Claude (Procuration à M. TROUCHES Michel), M. GOUTY Michel, M. COSQUER Cyril

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAQUI Nawal.

N° DEL2023-46 : Motion sur la fermeture dominicale des magasins de grande distribution de plus de 500 m².

Le conseil municipal de Puygouzon exprime sa profonde préoccupation concernant les nombreux enjeux qui s'attachent à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², conséquences de la stratégie de certains groupes internationaux de la grande distribution, faisant porter un risque aux petits commerces et marchés de grand vent, et aux communes tarnaises dans le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités tarnaises sont engagées dans des projets ambitieux de redynamisation de leurs centralités

Toutes les communes et intercommunalités tarnaises sont de près ou de loin impliquées dans des projets de redynamisation de leurs centralités, engageant de leurs ressources propres et des concours financiers du Conseil Départemental, de la Région Occitanie ou de l'Etat : contrats Atout Tarn du Conseil Départemental, programme régional Centre-Bourg ou dispositifs nationaux Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.

Ces projets ont des retombées en termes d'emploi local, de lien social et d'attractivité

L'avenir de notre département passe par le maintien des équilibres de vie dans nos villes, nos villages et notre ruralité, c'est-à-dire notamment la consolidation de la cellule familiale, la valorisation de l'héritage culturel et historique, le maintien de la cohésion sociale et la promotion de la vie associative, sportive et culturelle. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises.

Dans un contexte de politique commerciale agressive de ces grands groupes, la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) du Tarn, comprenant syndicats patronaux et de personnels du Tarn (MEDEF, CPME, UDICT, U2P, FDSEA, CGT, CFTD, CFTC, CGC, FO) est unanime dans sa position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Le conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) a exprimé, de manière également unanime, dans sa séance du 20 septembre 2023, la même position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de :

- **SOUTENIR** les positions de la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) et de l'Association de Maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81) et, face aux groupes internationaux de la grande distribution opposés au maintien de la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m²
- **DEMANDER** au préfet de poursuivre la discussion de manière ferme avec eux ;
- **FAIRE** tout dans le respect de la loi et des procédures en vigueur, pour favoriser les petits commerces, marchés de grand vent et grandes surfaces respectant la fermeture dominicale, cela dans l'objectif de l'équilibre et du dynamisme de leurs centralités au bénéfice de leur population
- **CHARGER** M. Le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet, aux parlementaires du département et à l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAOUÏ



Le Maire

Thierry DUFOUR

